











## COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUADELOUPE, MARTINIQUE, DE GUYANE, DE MAYOTTE ET SAINT-PIERRE ET MIQUELON

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 modifié par le décret n°2024-664 en date du 3 juillet 2024 relatif à l'exercice dans certains Territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

## Spécialité Anesthésie-réanimation 29/10/2024

Avis favorable (Classement des candidats par ordre alphabétique)

## Aucun candidat retenu

Gourbeyre, le

2 9 OCT. 2024

Le Directeur Général

Patrice RENIA Directeur de la Démographie

et Accompagnement des Professionnels de la Santé